



Projet de loi holding Audiovisuel Public Salarié·es 3 - Dati 0

Ça y est, c'est officiel, la proposition de loi de holding de l'Audiovisuel Public a été retirée de l'ordre du jour de l'Assemblée nationale le 9 avril vers 19h30.

Les syndicats CGT et CFDT ont donc logiquement décidé de lever l'appel à la grève des 10 et 11 avril 2025.

Cependant, rien n'est encore gagné, le gouvernement n'a pas encore renoncé et pourrait profiter d'une fenêtre parlementaire pour y revenir avant l'été. Pour l'instant, le temps parlementaire a joué dans notre sens mais nous restons pleinement vigilants et prêts à nous remobiliser à la prochaine tentative.

Que Mme la ministre soit bien consciente que nous ne lâcherons rien. Il a été démontré que ce projet mal préparé était pétri de contradictions et ne visait qu'à affaiblir l'Audiovisuel Public en s'attaquant à la richesse et à la diversité de ses contenus et à la couverture conventionnelle de ses salariés.

Nous nous félicitons de ce nouveau revers du gouvernement et n'oublions pas que notre Présidente était favorable à ce projet. Plutôt que de rêver à un trône plus puissant, Delphine Ernotte serait inspirée de se mettre au travail pour assurer un avenir sécurisé et enviable aux salariés de cette entreprise, afin qu'ils puissent rendre le meilleur service aux citoyens français.

La CGT et la CFDT vont maintenant se concentrer dans les prochaines semaines sur l'autre conflit en cours à France Télévisions pour la sauvegarde de nos moyens de fabrication que la direction veut démanteler en commençant par supprimer deux cars lourds de captation. Un préavis de grève est en cours jusqu'à l'été et le bras de fer continue avec une direction pour l'instant intransigeante.

Rien ne pourra se faire sans les salariés qui sont la richesse de l'audiovisuel public.

Les Assemblées Générales sont maintenues ce jour afin de pouvoir apporter toutes les informations aux salarié·es.



**MINISTÈRE
CHARGÉ DES RELATIONS
AVEC LE PARLEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre

Paris, le 9 avril 2025

Madame la Présidente,

En application de l'article 48 de la Constitution, j'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement retire de l'ordre du jour de la semaine du 7 avril l'examen de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, relative à la réforme de l'audiovisuel public et à la souveraineté audiovisuelle (n° 118).

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma considération distinguée.

Patrick MIGNOLA

Madame Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75007 PARIS

Paris, le 10 avril 2025